

Décision donnant délégation de signature à Claude Prigent pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6290 intitulée Institut de génétique et développement de Rennes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes dont le directeur est Claude Prigent ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Christian Jaulin, Directeur de recherche, Gilles Salbert, Professeur, Marie-Dominique Galibert, Professeur, Hugues Hervé, Ingénieur d'études, Géraldine Le Provost, Assistante ingénieure, Nathalie Roy Lavergne, Assistante ingénieure et Nadine Gattet, Technicienne de la recherche de classe supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 07 janvier 2014

Le directeur d'unité

Claude PRIGENT

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012